

Publié le 24/07/2026

**COMMUNE
de DASLE 25230**

**DÉCISION DE NON OPPOSITION
À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
PRONONCÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

N° DP 025 196 26 00019

Demande déposée le 22/07/2026 Affichée en Mairie le 22/07/2026	
Par :	Terre Energies
Adresse :	16 bis allée des bonnetons 54425 PULNOY
Sur un terrain sis :	12 impasse champs lagrange 25230 DASLE
Cadastré :	196 B 1072, 196 B 1082, 196 B 1092
Nature des travaux :	Installation de panneaux photovoltaïques

Surface de plancher créée : 0 m²

Le Maire de la commune de DASLE

Vu la déclaration préalable présentée le 22/07/2026 par Terre Energies ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé 12 impasse champs lagrange ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/02/2007 modifié les 05/01/2015 et 27/09/2015, révisé le 16/11/2020 et modifié les 12/04/2022 et 04/11/2025

ARRÊTE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une **décision de non opposition**

**DASLE, le 24 juillet 2026
Le Maire,**

**Isabelle GRIFFOND-BOTIER
Maire de DASLE**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.